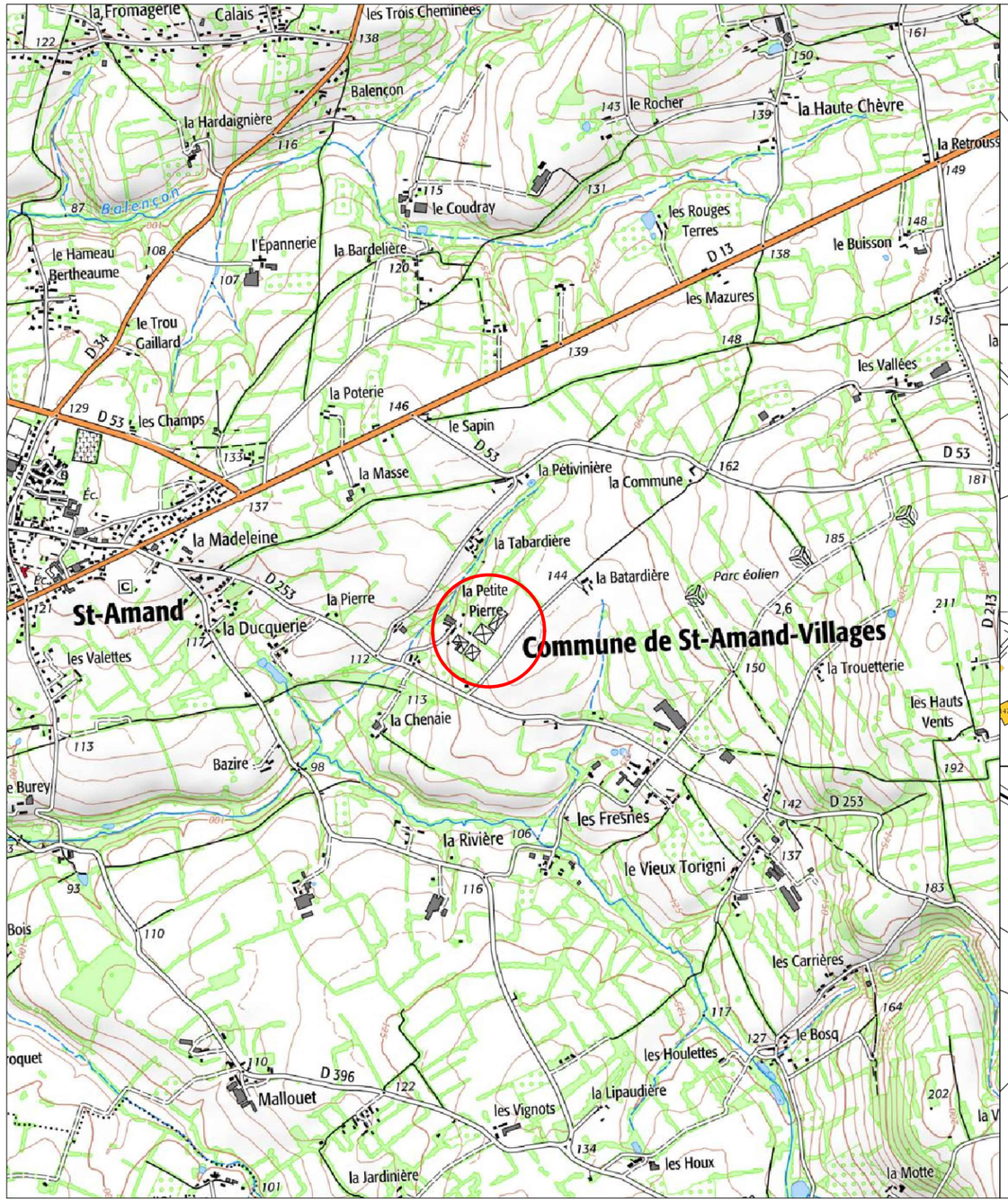

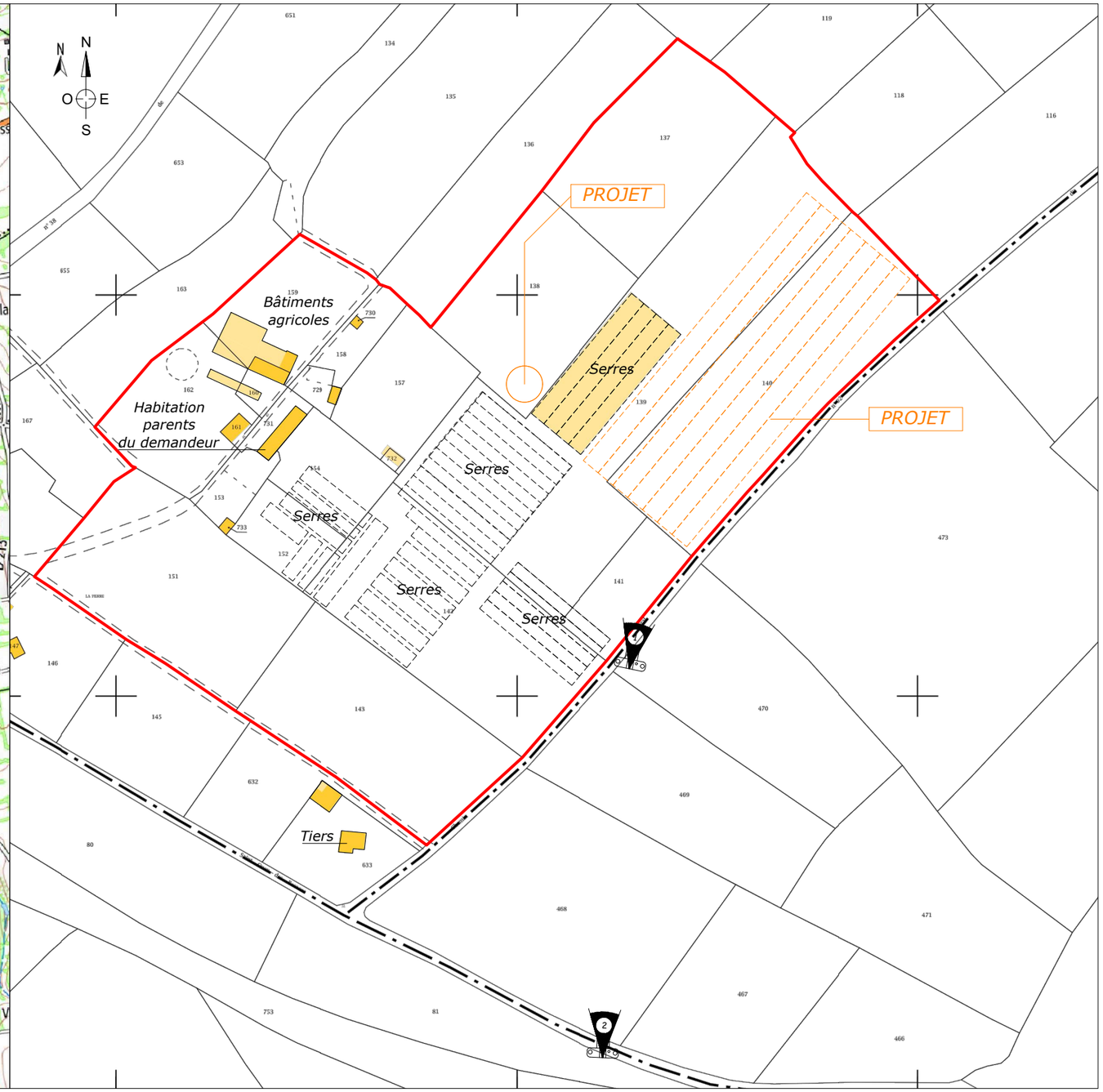

PC 1	PLAN DE SITUATION / CADASTRE
SERRES DE PRODUCTION DE LEGUMES 45 La Petite Pierre 50160 ST-AMAND VILLAGES	**JEANNE Samuel** 45 La Petite Pierre 50160 ST-AMAND VILLAGES
PHASE : Permis de construire	**ECHELLE : 1/20 000 1/2 500**

actis
L'alliance architecture & bâtiment

ACTIS Architecture et Bâtiment
Adeline TERREE
Ordre des architectes 079314
CS 31609 - rue André Malraux
50009 SAINT-LO cedex
Tél : 02 33 06 93 34

DATE	MODIFICATION

Ce dossier de plans est exclusivement destiné à l'autorité administrative dans le cas d'une demande de permis de construire. Ces plans de conception ne sont pas destinés à être utilisés pour la réalisation des travaux et ne sauraient servir en aucun cas de plan d'exécution sur chantier (chaque entreprise devra vérifier les côtes sur site et élaborer ses propres plans d'exécution).
Le maître d'ouvrage devra souscrire une assurance construction dommage ouvrage obligatoire.
Le maître d'ouvrage devra désigner un coordinateur de chantier en matière de sécurité et protection de la santé selon la loi n° 93 1418 du 13/12/1993.
Le maître d'ouvrage atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
Il est fortement recommandé de faire réaliser une étude géotechnique (étude de sol) avant réalisation des travaux.